

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 23 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf le 23 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE
Mrs Denis BOSSARD - Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT-
Stéphane DACHARY - Pierre-Yves FONTAINE

EXCUSES : Thierry GALLET

Secrétaire de séance : Sandrine BARDERY

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2019

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent favorablement le compte-rendu du 18 novembre 2019.

II-DELIBERATION : ATTRIBUTION INDEMNITES DE CONSEIL A LA TRESORERIE

Mr le Maire informe les conseillers du changement de Trésorière depuis le 1^{er} avril 2019 et une nouvelle délibération doit être prise pour attribuer l'indemnité de conseil à Madame Valérie NALLET. Le conseil communautaire a décidé de n'accorder que 50 % de son indemnité.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer l'indemnité au taux de 100 % du montant prévu.

III-DELIBERATION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE DU PERSONNEL

Le centre de gestion des Pyrénées Atlantiques propose de négocier et de mettre en concurrence des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de maladie ordinaire, maternité...).

La commune de L'HÔPITAL D'ORION décide de confier au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats-groupe d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Mr le Maire précise que cette délibération n'engage pas la commune à souscrire à terme, le choix sera toujours possible de maintenir le contrat actuel de GROUPAMA.

IV-DELIBERATION POUR L'APPROBATION DES DOSSIERS D'AUTORISATION DE TRAVAUX D'ADAP

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant la mise en accessibilité de la mairie, de la salle communale et de l'église (incluant le cimetière) et que dans ce cadre il a établi les dossiers de demande d'autorisation de travaux valant Ad'AP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE : les dossiers d'autorisations de travaux concernant la mise en accessibilité de la mairie, de la salle communale et de l'église (incluant le cimetière).

VI- DOSSIER PALULOS

Par courrier du 13 décembre 2019, le CD64 a notifié à la mairie la décision de financement et d'agrément pour l'aménagement du logement de la mairie en PALULOS.

Les travaux doivent débuter dans les 6 mois et s'achever dans les 2 ans.

Le planning des travaux établi par l'architecte est présenté. Le désamiantage est réalisé et le contrôle visuel ainsi que les mesures d'empoussièrement doivent valider la conformité de ces travaux.

Par la suite, le gros œuvre et démolition commenceront la semaine 3 de 2020 avec fin des travaux annoncés pour début mai 2020.

La SAUR a réalisé le branchement d'eau pour le logement en rajoutant un compteur dans la niche du compteur de la mairie pour un cout de 209€ TTC. Le branchement prévu initialement face au logement n'a pas pu se faire car le réseau AEP se trouve dans une propriété privée. le devis initial était de 2 609€ TTC.

Mr le Maire précise qu'après concertation avec l'architecte, décision a été prise de ne pas prendre d'assurance travaux car on ne touche pas au Gros Œuvre (charpente et murs porteurs).

VII-QUESTIONS DIVERSES

- LA PASSEM, course de passage de relais pour promouvoir la langue béarnaise, passera dans la nuit du 2 au 3 mai à l'Hôpital d'Orion, vers 00h30. Le Maire propose que la commune y participe en finançant trois kilomètres (100€ le km) et en courant pour la passsem.
- La carte communale : une dotation globale de décentralisation (DGD) de 3 645 € a été attribuée à l'Hôpital d'Orion pour la réalisation de la carte communale. La publication de l'avis d'enquête publique a couté 2 000€ pour 2 passages sur 2 journaux différents.
- Distribution de terres de partage : le magazine sera distribué par la municipalité.
- Projets 2020 :

Le toit de l'église est à refaire intégralement. Montage du dossier à réaliser.

A prévoir à moyen terme, la rénovation de l'assainissement collectif du bourg.

Programme voirie sur 2 ans à réaliser en 2020.

Rénovation de l'aire de jeux (des fonds de concours de la communauté des communes pourront être attribués)

- Problème d'évacuation des eaux pluviales publiques sur le terrain privé de la maison Sansoulet. Vu sur place par Mr le Maire et le 1^{er} adjoint, les travaux de la SAUR pour le dévoiement de la canalisation AEP ont certainement abimé la buse d'évacuation. Mr le Maire va contacter la SAUR pour remettre le chemin privé en état. Une évacuation devra être posée par la mairie pour rejeter les eaux pluviales en dehors de l'emprise de la maison. Les propriétaires sont d'accord.
- Retour sur la réunion publique du 23 décembre 2020 qui a eu lieu en mairie avec le cabinet Artélia pour échanger autour des épisodes d'inondations. Dans le cadre de l'étude du fonctionnement hydraulique du Saleys lancée par le SIGOM, les riverains ont pu partager leur expérience de la montée des eaux sur le village. L'étude va durer 3 ans et a pour objectif de proposer des solutions pérennes pour protéger les riverains des communes en bord du Saleys. Sur la commune 3 points critiques ont été relevés : la maison située au 1 rue St Jacques, l'église et le cimetière. Mr le maire a insisté auprès du cabinet sur le fait que notre village ne devra pas être sacrifier au profit de la ville de Salies de Béarn.
- Récupération en 2020 de la FCTVA 2018 équivalente à 8 464 € pour 52 698 € éligible.
- Intervention pour le déménagement de la mairie et le nettoyage de l'église prévue jeudi 2 janvier à partir de 14h00.
- Ecole : suite à la réunion du SIC, 2 348€ ont été versé pour renflouer le budget. Ce montant a été calculé en fonction du nombre d'élèves par commune, 3 pour L'Hôpital d'Orion, 8 pour Orion et 7 pour Orriule. 7146€ avait été versé en début d'année. Prévu 10 000 € au budget 2019 de la mairie.
- 141 habitants pour 2020 comptabilisés par l'INSEE bien que le recensement de 2019 a comptabilisé 128 habitants.
- Les chiffres du téléthon : 1 480 € de dons au téléthon. 125 personnes, 20 de plus qu'en 2018.

La séance est levée à 22h55.